

COMPTE-RENDU RÉUNION CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-JUST

Séance du 04 novembre 2016, 20 heures 30

NOUVELLE COMMUNAUTE DE COMMUNES

Sur présentation de Monsieur le Maire, le conseil municipal :

- approuve les nouveaux statuts présentés.
- décide que le siège de la communauté de communes de l'arrondissement d'Ambert soit situé sur **Ambert**
- choisit comme nom pour cette future intercommunalité : **Ambert Livradois Forez**
- décide que le nombre de conseillers communautaires respectent la répartition avec accord local :

	<i>Répartition de droit commun</i>	Répartition avec accord local
Ambert	16	13
Arlanc	4	3
Marsac	3	2
Cunlhat	3	2
Job	2	2
Marat	2	1
Autres communes	1	1
TOTAL	82	75
Vices présidents (nombre max.)	17	15

INDEMNITE DE CONSEIL DU TRESORIER

Le Conseil Municipal considérant les services de Monsieur GUEGAN Gilles en sa qualité de conseiller de la Commune, décide d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % pour l'année 2016, à savoir 249.56 €.

DECISION MODIFICATIVE

Une modification budgétaire a été accordée par le Conseil Municipal pour prendre en compte les dépenses d'achat d'un poêle pour le logement du Bourg (+ 6000 €). Ces fonds ont été retirés du programme de la piste de Chemintrand mis en place par la CCVA dont le projet est suspendu.

ASSURANCE DU PERSONNEL COMMUNAL

Monsieur le Maire rappelle que la commune est actuellement assurée dans le cadre du contrat de groupe d'assurance « risques statutaires » géré par SOFAXIS et souscrit par le biais du CDG 63. Il expose que la compagnie d'assurance augmente ces tarifs de 5 % à compter du 1er janvier 2017 et donne lecture des nouveaux taux applicables. Il explique que la commune a la possibilité de modifier son option ou de résilier le contrat.

Le Conseil Municipal opte pour l'option suivante : remboursement des IJ à hauteur de 100 %, taux 8.84 % pour une franchise de 10 jours.

REPAS DES AINES

Le Conseil Municipal décide que le repas des aînés se fera au restaurant Le Ruisseau à Beurrières, le 04 décembre 2016. Les personnes de 70 ans et plus, les conseillers municipaux et les employés communaux sont invités par la commune. Les autres personnes présentes devront s'acquitter de la somme de 25 €, c'est pourquoi le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à encaisser les chèques de règlement de ces personnes. Les aînés (70 ans et plus) absents au repas recevront un colis d'une valeur de 25 €.

LOGEMENT LE BOURG

Après étude des demandes de location, le Conseil Municipal souhaite faire paraître l'annonce encore quelques semaines pour optimiser son choix.

DIVERS

- Seules les mairies équipées d'un équipement biométrique devraient pouvoir recevoir les demandes de **carte d'identité** (Ambert) à compter de mars 2017.
- Les problèmes avec le **réseau Orange** ont été soulevés à l'AG des Maires.
- **SIVOM** : augmentation de la taxe pour les entreprises prévue car nécessaire pour des raisons d'équilibre budgétaire.
- **SATESE** : suite à la réclamation déposée par la municipalité sur les rapports erronés des stations d'épuration, la SATESE a fait parvenir de nouveaux rapports corrigés.
- **Travaux école** : Les travaux devraient bientôt se terminer! Le gros œuvre étant fini depuis juin 2016 il a fallu relancer Orange pour la dépose des derniers fils. Ceci étant fait les anciens poteaux vont être tombés et la couche d'enrobé sur les trottoirs bientôt réalisée.
- La **piste forestière Tonvic/Le Temple** va être finie. Réception prévue le 08/12/16.
- Accord de l'assurance pour la réalisation des travaux de réparation du **dégât des eaux de la cantine**.
- Les **vœux du M. le Maire** aux habitants auront lieu le 15/01/2017.